

Dou'â du Qour-ân n°7

Dou'â du Qour-ân

DOU'Â
7

Origine de ce dou'â

Ce dou'â est la 5^{ème} directive d'Allah Ta'âlâ, concernant nos parents dans cette sourat, plus particulièrement lorsqu'ils atteignent un certain âge.

Leçons à tirer

- Ce verset nous montre que tout en faisant le maximum d'efforts, pour respecter les droits de nos parents, on devrait aussi demander à Allah Ta'âlâ de les aider à travers Sa Miséricorde infinie (d'où ce dou'â).
- Ce dou'â est bénéfique pour nos parents, même après leur décès.
- On devrait faire ce dou'â pour eux au minimum 1 fois par jour, voire même après chaque salah.

Faisons dou'â tout en comprenant ce qu'on dit et puisse cela être une aide pour nous inchâAllâh

